



COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 1er juillet 2021

MERCREDI 23 juin 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMERÉ LE ROI, légalement convoqués le 18 juin conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la salle multi-activités sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents physiquement : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel - GUILLOIS Véronique – HENRY Catherine - RÉVEILLE Loïc - GUIBOUT Audrey – CORBEAU Aline- BARADU Philippe-BERAIL Philippe

Absents excusés : LECHANTEUX Valérie (pouvoir donné à HENRY Catherine) – HUET Esteban

Secrétaire de séance : GUILLOIS Véronique

Membres convoqués : 11
Membres présents : 9 et 1 représenté
Membres votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Voici l'ordre du jour :

- Vente de l'immeuble sis 2 rue du Rocher
- Présentation du projet d'aménagement du terrain de football et de l'aire de jeux
- Comptes-rendus des différentes réunions des commissions communales
- QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2021-06-23-1

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 2 rue du Rocher

Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil municipal a décidé de mettre en vente le bâtiment et a autorisé M. le Maire à signer un mandat de vente avec une agence immobilière au prix de 200 000 €.

Par délibération du 1er juillet 2020, le conseil municipal a décidé de ramener le prix de vente à 169 000 € et chargé M. le Maire de signer un mandat de vente avec l'agence SAFTI.

Lors de la réunion des adjoints du 12 avril 2021, faute d'acquéreurs, le prix de vente de l'immeuble a de nouveau été évoqué. Il est ainsi précisé que « le prix de vente actuel, 169 000 €, devrait baisser à 130 000 € net vendeur ».

L'association A.E.S.C., représentée par Mme Sudrat Florence- présidente dont le siège social est basé à Saint Georges Le Flécharde, a fait une proposition d'achat de l'immeuble situé 2 rue du Rocher au montant de mise à prix (139 000 €) en date du 3 mai 2021.

Aucune délibération du conseil municipal n'a été prise concernant la baisse du prix de vente de 169 000 € à 139 000 €. Or, seul le conseil municipal a compétence pour décider de l'aliénation des biens de la commune aux charges et conditions fixées par lui.

Il appartient au seul conseil municipal de fixer le prix et les modalités de vente.

Faute de délibération du conseil municipal sur le prix et autorisant M. Le Maire à poursuivre la vente, la collectivité ne saurait être engagée par une vente parfaite, entraînant la nullité du contrat de droit privé.

Après discussion, un vote a été sollicité. Les élus devaient répondre à la question suivante :

Êtes-vous pour la vente de l'immeuble impliquant de fait une délibération à 139 000 € :

6 voix contre (Lechanteux Valérie-Henry Catherine-Berail Philippe- Leroy Michel-Guibout Audrey-Guillois Véronique)

3 voix pour (Landelle Jean-Luc-Corbeau Aline-Baradu Philippe)

1 abstention (Réveille Loïc)

Un deuxième vote a été prononcé. Les élus devaient se positionner sur la question suivante :

Êtes-vous pour le retrait définitif de la vente

2 voix contre (Landelle Jean-Luc- Aline Corbeau)

4 voix pour (Lechanteux Valérie-Henry Catherine-Guibout Audrey-Guillois Véronique)

4 abstentions (Réveille Loïc - Leroy Michel-Baradu Philippe-Bérail Philippe)

Au vu des résultats des votes, l'immeuble situé au 2 rue des Rochers est retiré définitivement de la vente.

DÉLIBÉRATION 2021-06-23-2

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL ET DE L'AIRE DE JEUX

Véronique Guillois, adjointe en charge de la commission aménagement du terrain de loisirs, a présenté à l'ensemble du conseil municipal un diaporama retraçant les objectifs, les différentes étapes de construction du projet, les idées et le calendrier envisagé.

Dans le cadre de France Relance, un appel à candidatures 2021 est lancé par la préfecture de la Mayenne : « Création de nouveaux jardins partagés et collectifs ou soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants ». Une aide financière maximum de 10 000 € pourrait être octroyée. La clôture du dépôt des candidatures est fixée au 15 septembre 2021 mais l'examen des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe qui est de 50 000 €. La commission aménagement du terrain de loisirs souhaite faire une demande de subvention au plus vite pour pouvoir bénéficier d'une aide financière avant épuisement des fonds.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention de 10 000 €.

Comptes-rendus des réunions

. Commissions « Affaires scolaires »

Rapporteur : LANDELLE Jean-Luc

SÉANCE du 23 JUIN 2021
Délibération prise du N°2021-06-23-1

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2021-06-23-1	Vente de l'immeuble sis 2 rue du Rocher
N° 2021-06-23-2	Présentation du projet d'aménagement du terrain de football et l'aire de jeux

Fait à Chémeré-le-Roi, le 1^{er} juillet 2021

Le Maire,

Jean-Luc LANDELLE